



DÉLIBÉRATION N° 23

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2024**

OBJET : Dispositif ÔYES - Création d'emplois saisonniers pour l'année 2024

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 11 juin 2024 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 19 juin 2024, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES élus par le Conseil Municipal.

Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Monsieur Baptiste NOUGUIER, Administrateur élu, par Madame Hélène COURADES
Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée, par Monsieur Laurent PASCAL

Administrateur absent: /

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 24 JUIN 2024

**DISPOSITIF ÔYES - CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS
POUR L'ANNEE 2024**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°6 du 26 février 2024 du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de création d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et d'août 2024,

CONSIDÉRANT que cette année, le Département souhaite poursuivre ses engagements dans la lutte contre l'isolement des seniors en étendant le financement du dispositif ÔYES (Hauts-de-Seine Etudiants Seniors) de septembre à décembre 2024,

CONSIDÉRANT l'existence des besoins au sein du CCAS pour les mois de septembre et décembre 2024,

DÉCIDE

ARTICLE De créer, au titre de besoins saisonniers
UNIQUE :

Pour le mois de septembre :
1 poste d'adjoint technique

Pour le mois de décembre :
1 poste d'adjoint technique

Et d'établir la rémunération mensuelle sur le grade d'Adjoint technique échelon 1, à laquelle s'ajoutent le cas échéant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.
B/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20240619-20240623-DE
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024